



ALLIANZ GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

Votre famille protégée dans toutes ses activités



Accidents de la vie privée⁽¹⁾, quelques chiffres !



11 millions d'accidents et 20 000 décès chaque année en France



1^{ère} cause de décès chez les enfants de 1 à 14 ans



77 % des accidents ont lieu au domicile de la victime
16 % dans les aires de jeux et de sports



Plus de la moitié des 18-24 ans ont été victimes d'un accident de la vie courante au cours des 12 derniers mois

Nous vous protégeons avec Allianz Garantie des accidents de la vie

- Jusqu'à 2 millions d'euros d'indemnisation
- Dès 1 %, 5 % ou 25 % d'invalidité⁽²⁾
- Services d'assistance

Pour votre protection et pour celle de votre famille

☐ 1 % d'invalidité⁽²⁾

☐ 25 % d'invalidité⁽²⁾

☐ 5 % d'invalidité⁽²⁾

☐ Assurance scolaire Allianz pour 1 € de plus par enfant et par an⁽³⁾

(1) Source : http://www.assureurs-prevention.fr/sites/jcms/p2_117013/fr/les-accidents-de-la-vie-courante.

(2) Le taux d'invalidité est le taux d'Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychologique (AIPP).

(3) Formule 1 de l'Individuelle Scolaire Allianz à 1 € si vous avez souscrit un contrat Allianz Garantie des accidents de la vie.

Allianz

Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 991.967.200 €

1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

542 110 291 RCS Nanterre

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

